



Charte du parent encadrant

La participation active des familles est un élément clé du bon fonctionnement de notre structure associative.

Au-delà de l'aspect organisationnel, elle contribue à créer un cadre bienveillant et convivial pour l'ensemble des enfants et des adultes présents.

Notre objectif commun est de garantir à chaque enfant un moment de repas serein, équilibré et agréable, dans un environnement propice à l'échange et au respect de chacun.

1. Responsabilités et tâches du parent encadrant

Le parent encadrant s'engage à assurer un rôle actif et vigilant dès la sortie des classes jusqu'au retour en classe, dans le respect des règles collectives. À ce titre, il doit :

- Encadrer le groupe d'enfants qui lui est confié, en veillant à leur sécurité et leur bien-être ;
- Faire respecter les **règles de vie** aussi bien lors des trajets que pendant les temps de repas ou de récréation ;
- Adopter une **posture bienveillante et respectueuse** envers les enfants, les autres parents et les employées. Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée ;
- Suivre les consignes données par les employées encadrant le service ;
- **S'abstenir d'utiliser son téléphone portable** durant le temps de surveillance (hors urgence avérée), et ne pas prendre de photos, en raison du respect du droit à l'image des enfants.

2. Déroulement d'un tour d'encadrement à la cantine

Arrivée du parent encadrant

- Se présenter à la porte de la garderie périscolaire et sonner :
 - si le parent déjeune à la cantine : arrivée à 11h15,
 - si le parent ne déjeune pas à la cantine : arrivée à 11h40.
- À leur arrivée, les employées attribuent à chaque parent un groupe d'enfants à encadrer. Le parent reste avec ce même groupe durant tout le temps de surveillance. Merci de ne pas contester la décision des employées.

Trajets école - cantine

- Port du gilet de sécurité obligatoire fourni par l'association.
- Départ en rang par deux, entre l'école et la salle des fêtes.
- L'employée ouvre la marche, le parent ferme le rang.

Temps de repas

- Les enfants suspendent leurs vêtements aux porte-manteaux ; le parent encadrant peut aider les plus petits.
- Les enfants **et les adultes** se lavent les mains. Les enfants vont aux toilettes sous la surveillance de deux adultes.
- Le parent encadrant :
 - **aide au service** aux côtés des employées,
 - **surveille activement les enfants à table**, tout en **aidant les plus petits**,
 - **incite à goûter les plats**, en proposant de **petites quantités**,
 - veille à ce que le repas **se déroule dans le calme et le respect des uns et des autres**.
- Un second passage aux toilettes est prévu en fin de repas.
- En cas d'incident ou de difficulté, les employées doivent être immédiatement sollicitées.

Important : le parent encadrant n'est pas autorisé à entrer dans la cuisine, conformément aux règles d'hygiène. Seul le personnel de la cantine y est habilité.



Charte du parent encadrant

Récréations

- Les récréations se déroulent dans la cour de l'école (avant et après le repas),
- En cas de pluie :
 - les enfants de maternelle jouent côté garderie,
 - les enfants de primaire jouent à des jeux de société côté cantine.

Fin du tour d'encadrement à 13h20.

Besoin d'aide ou de précisions ?

N'hésitez pas à **poser vos questions ou à demander des conseils aux employées**, elles sont là pour vous accompagner et seront ravies de vous renseigner.

Un grand merci pour votre implication et votre participation au bon déroulement des temps de cantine !